

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CD21

AMENDEMENT

présenté par

M. Descoeur, Mme Minard, M. Bony, M. Ray, M. Cordier, M. Brigand et M. Rolland

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
